Cœur d'Ostrevent Communauté de Communes
Allée du Bois 59287 Lewarde
03 27 71 37 37
www.coeurdostrevent.fr

RAPPORT DE PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le projet de budget primitif 2022 a été précédé par le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu en séance du Conseil Communautaire du 24 février 2022. Sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires, ce débat a fait l'objet d'un vote à l'unanimité.

Les documents budgétaires « officiels » remis à l'ensemble des conseillers communautaires répondent aux exigences du cadre légal comptable et budgétaire des instructions M14 (budget principal, budget annexe des zones d'activités et budgets annexes des lotissements).

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et à commenter les données issues de ces documents budgétaires.

SOMMAIRE

I – **LE BUDGET PRINCIPAL**

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 – les dépenses.....Pages 3 à 7

2 – les recettes .....Pages 8 à 11

B – SECTION D'INVESTISSEMENT

1 – les dépenses.....Pages 12 à 13

2 – les recettes.....Pages 13 à 14

II – **LES BUDGETS ANNEXES**

A – ZONES D'ACTIVITES.....Pages 15 à 18

B – LOTISSEMENTS.....Pages 19 à 20

LE BUDGET PRINCIPAL

Le projet de budget primitif 2022 s'élève à 32 501 323 € soit 30 120 917 € en section de fonctionnement et 2 380 406 € en section d'investissement.

Il reprend, par anticipation, les résultats de clôture provisoires de l'exercice 2021, à savoir :

- Un excédent de fonctionnement reporté de 3 544 619,82 € ;
- Un solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement de 567 752,14€.

Dans le cadre de ce budget, l'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2021 est affecté en section d'investissement (compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé) à la couverture du déficit reporté pour un montant de 567 752,14€.

L'excédent de fonctionnement reporté disponible après couverture du besoin de financement de la section d'investissement, soit 2 976 867,68 €, est maintenu en section de fonctionnement à la lige R002 – Excédent de fonctionnement reporté.

Ce projet de budget a été élaboré à périmètre inchangé, sans donc tenir compte de la réintégration de la commune d'Emerchicourt dans le périmètre de Cœur d'Ostrevent au 01/07/2022.

A : LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement totalisent 30 120 917 € dont 29 239 478 € de dépenses réelles et 881 439 € de dépenses d'ordre. Les dépenses réelles sont prévues en hausse de 6,71 % (+ 1 839 781 € en volume) par rapport au BP 2021.

Les dépenses de fonctionnement liées à la stricte mise en œuvre des compétences communautaires se déclinent comme suit (hors charges de personnel) :

Dépenses de fonctionnement	BP 2021 en €	BP 2022 en €
Collecte et traitement des déchets	9 030 917	10 246 119
Gestion des eaux pluviales urbaines (cotisations SIDEN-SIAN)	1 490 000	1 510 236
GEMAPI	500 000	500 000
Environnement	268 370	200 984
Culture	284 285	255 095
Habitat	502 243	510 713
Cohésion Sociale	295 940	268 156
Santé	54 924	30 662
Développement Economique	779 329	436 242
Mobilité	2 000 000	3 083 000
Tourisme	210 000	250 000
Centre de Formation	68 440	28 375
Piscine Intercommunale	12 000	17 160
TOTAL	**15 503 798**	**17 336 742**

- **<u>Chapitre 011</u> – <u>Charges à caractère général</u> :** **<u>6 447 477</u> €**

Globalement, les crédits inscrits à ce chapitre sont proposés en augmentation de 4,83 % (+297 198 € en volume) par rapport au BP 2021.

Le budget du service déchets (contrats de collecte essentiellement) est prévu en hausse de 7,65 % (+ 303 828 € en volume) par rapport au BP 2021, en lien avec l'augmentation des indices de révision des prix des marchés de collecte qui nous est particulièrement défavorable. Ce budget continue à peser lourdement sur ce chapitre car représentant à lui seul 66,33 % des crédits proposés (4 276 989 € en volume).

A compter de cette année, ce chapitre prévoit les crédits nécessaires à l'entretien de la base de loisirs « les Argales » à Rieulay reconnue d'intérêt communautaire. Pour cette première année d'exploitation, une enveloppe de crédits limitée à 43 800 € est prévue pour l'entretien de cet équipement.

Les dépenses centralisées à caractère général afférentes à l'administration générale, aux affaires juridiques, à la commande publique, à l'informatique, à la communication et aux services techniques représentent également une part importante des prévisions budgétaires évaluée à environ 16,86 % des crédits proposés (1 087 271 € en volume).

- **<u>Chapitre 012</u> – <u>Charges de personnel</u> :** **<u>5 300 000 €</u>**

Globalement, les crédits inscrits à ce chapitre sont proposés en diminution de 3,64 % (200 000 € en volume).

Cette évaluation tient compte :

- De la revalorisation des carrières des agents de catégorie C ;
- Du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) ;
- De l'effet, en année pleine, de recrutements opérés en cours d'année 2021 ;
- De la nomination, en qualité de stagiaires de la Fonction Publique, d'agents précédemment employés sous statut d'agents contractuels de droit public.

- **<u>Chapitre 65</u> – <u>Autres charges de gestion courante</u> :** **<u>12 770 108</u> €**

Globalement, les crédits inscrits à ce chapitre sont proposés en augmentation de 18,32 % (+ 1 976 840 € en volume) par rapport au BP 2021.

Ces charges sont composées essentiellement :

- Des indemnités de fonction des élus évaluées à 251 000 € sur la base des montants délibérés en début de mandat ;
- Des participations obligatoires aux organismes de regroupement évaluées à 11 523 367 € ;
- Des subventions aux associations et personnes de droit privé évaluées à 649 741 €.

Les participations obligatoires aux organismes de regroupement sont inscrites dans ce projet de budget pour les montants suivants :

Organisme	BP 2021 (en €)	BP 2022 (en €)
SIAVED	5 057 556	5 969 130
SMTD	2 000 000	3 083 000
SMAPI	301 843	332 000
Office de Tourisme Intercommunal	210 000	250 000
SCOT Grand Douaisis	183 000	206 500
Centre Historique Minier	100 000	100 000
Pôle Métropolitain Artois-Douaisis	43 000	43 101
Sage Scarpe Aval	8 000	8 000
Syndicat Mixte Parc Régional Scarpe-Escaut	7 500	7 500
Syndicat Mixte Escaut et Affluents (SYMEA)	3 300	3 300
SIDEN-SIAN (cotisations GEPU)	1 490 000	1 510 236
Syndicat Fibre 59/62 (ENT dans les écoles)	0	10 600
TOTAUX	**9 404 199**	**11 523 367**

Les subventions aux associations et aux personnes de droit privé se répartissent comme suit :

Association	Montant proposé (en €)	Observations
Mission Bassin Minier	5 000,00	Evénement 10 ans UNESCO
ADIL	11 072,00	
Espace Info Energie	16 000,00	Convention triennale en cours
CLAP Cohésion Sociale	1 500,00	
Actions communautaires politique de la ville	199 656,00	
Contrat local de santé	10 000,00	Plateforme Santé Douaisis
Mission Bassin Minier	3 000,00	Evènement Raid Bassin Minier
Subvention VAE	600,00	Aides aux particuliers pour acquisition VAE (solde 2021)
Festi Planète	1 500,00	
CLAP ECO	8 000,00	
BGE Haut de France	22 500,00	
Douaisis Initiative	18 500,00	
Aides aux commerçants	90 000,00	
ADIE	10 000,00	
MJC Jobs d'été	1 600,00	
Terre de lien	2 000,00	
Aides installation agriculteurs Bio	4 000,00	

A PRO BIO	11 000,00	
PRIF – Espace Info Formation	10 000,00	
Mission Locale du Douaisis	142 642,00	Convention triennale en cours
Proch'Emploi	24 000,00	
Amicale du Personnel	30 171	Convention triennale en cours
Société de Chasse de Lewarde	800	
Mission Bassin Minier	26 200	Convention en cours
TOTAL	**649 741**	

- **Chapitre 66 – Charges financières : 22 950 €**

Ces charges correspondent à la part « intérêts » de l'annuité de la dette imputée sur le budget principal.

- **Chapitre 014 – Atténuations de produits : 3 660 733 €**

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent :

- Au montant total des attributions de compensation versées aux 9 communes concernées au titre de l'exercice 2021 pour 3 079 428 €.
- Au montant prélevé par l'Etat au titre du FNGIR pour 576 305 € (prélèvement opéré depuis le retrait de la commune d'Emerchicourt du périmètre intercommunal le 1er janvier 2019).
- A divers dégrèvements de contributions directes pour 5 000€.

- **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 1 038 210 €**

Ces charges correspondent :

- A la subvention nécessaire à l'équilibre du budget annexe des zones d'activités pour un montant de 1 003 183 € ;
- Aux intérêts d'un emprunt préalablement imputé au budget annexe du service Assainissement et non transférable au SIDEN-SIAN pour un montant de 34 027 € (Ces intérêts nous sont remboursés par le syndicat par voie de convention au compte 7718) ;
- A une enveloppe de crédits de 1 000€ pour annulations éventuelles de titres de recettes.

- **<u>Chapitre 042</u> – <u>Opérations d'ordre de transfert entre sections</u> : <u>881 439 €</u>**

Ce chapitre enregistre les dotations aux amortissements à opérer sur l'exercice 2022 pour 725 000 €. Ces dotations, que l'on retrouve également en recettes de la section d'investissement, participent à l'autofinancement des dépenses d'investissement.

Il enregistre également le prélèvement opéré sur la section de fonctionnement pour le financement des dépenses d'investissement pour 156 439 €.

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement totalisent 30 120 917 € dont :

- 27 071 549 € de recettes réelles;
- 72 500€ de recettes d'ordre (amortissement des subventions);
- 2 976 867,68€ d'excédent de fonctionnement reporté.

Les recettes réelles sont prévues en hausse de 7,66 % (+1 925 443 € en volume) par rapport au BP 2021.

Les recettes de fonctionnement liées à la stricte mise en œuvre des politiques communautaires se décomposent comme suit dans le projet de budget primitif 2022 :

Compétences exercées	BP 2021 en €	BP 2022 en €
Collecte et traitement des déchets	6 242 830	7 508 353
Gestion des eaux pluviales urbaines	258 760	270 580
GEMAPI	500 000	500 000
Environnement	20 892	13 500
Culture	55 000	145 000
Habitat	128 328	92 380
Cohésion Sociale	124 200	165 386
Centre de Formation	1 248 181	1 207 660
Développement Economique	1 100	56 100
TOTAUX	**8 579 291**	**9 958 959**

- **Chapitre 70 – Produits du Domaine : 479 155,32 €**

Les recettes prévues à ce chapitre correspondent :

- A la vente de bois aux particuliers pour 15 000 € ;
- Au produit de la redevance due par FREE exploitant d'une antenne implantée à proximité de la STEP de Lewarde pour 5 000€ ;
- A la vente des matériaux issues de la collective sélective des déchets pour 240 000 € ;
- A la vente des composteurs et des bacs de collecte hors service pour 2 300 € ;
- Au produit attendu de la redevance ordures ménagères due par les propriétaires de terrains de camping pour 5 824€;
- A la refacturation aux communes des prestations réalisées pour leur compte au titre de l'instruction des autorisations d'occupation du sol (105 790 €), de l'élagage (8 000 €), des chantiers d'insertion (59 837 €), et de la mise à disposition d'un délégué à la protection des données (51 250 €) ;
- Au produit attendu de la redevance pour l'utilisation des bornes de recharge des véhicules électriques pour 3 500 €.

Notons que les produits du domaine sont prévus en augmentation de 48,53 % par rapport au BP 2021 en raison d'une hausse des cours des matériaux issus de la collecte sélective.

<u>Chapitre 73</u> – <u>Impôts et taxes</u> : **<u>19 239 597 €</u>**

Le produit estimé de la fiscalité correspond à celui communiqué dans le Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 hormis pour le FPIC (+ 8 675 €) et la fraction de TVA (+ 143 060 €) au vu des dernières estimations réalisées et pour la TEOM dont il est proposé de majorer le taux de 2,04 points.

Pour rappel, ce produit a été évalué sur la base des taux suivants :

- Taxe foncière bâtie : 0,363% (inchangé depuis 2011) ;
- Taxe foncière non-bâtie : 4,61% (inchangé depuis 2011) ;
- Cotisation Foncière des Entreprises : 31,02 % (inchangé depuis 2013) ;
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 15% (contre 12,96 % en 2021).

Cette majoration de 2,04 points du taux de la TEOM permet de financer une large part de l'augmentation de notre participation au SIAVED (+19,40 % / 2021). Ce nouveau taux de TEOM demeure inférieur à ceux mis en œuvre par la plupart des autres EPCI du Nord.

A l'instar des autres EPCI, Cœur d'Ostrevent ne bénéficie plus de la possibilité de faire varier le taux de Taxe d'Habitation. Ce taux, qui s'applique désormais aux bases locatives des seules résidences secondaires, est en effet figé à son niveau de 2019, soit 12,04 %.

Rappelons enfin qu'en compensation de la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales, Cœur d'Ostrevent perçoit depuis 2021, une fraction de la TVA nationale. Cette fraction de TVA est évaluée à 6 037 113 € pour 2022.

- **<u>Chapitre 74</u> – <u>Dotations et participations</u> :** **<u>6 732 129 €</u>**

Le montant de la DGF correspond strictement à celui communiqué dans le ROB 2022. Il devrait s'établir globalement à 2 941 784 €, en augmentation de 1,92 % par rapport à 2021. Il sera ajusté à la hausse ou à la baisse au vu des montants notifiés par l'Etat.

Les allocations compensatrices d'exonérations de fiscalité versées par l'Etat ont été évaluées à 857 289 € pour 2022 en lien avec la reconduction de l'exonération de 50 % des bases de CFE au profit des établissements industriels décidée par l'Etat.

Le dispositif de la dotation de garantie de ressources mis en place par l'Etat en lien avec la crise sanitaire n'est pas reconduit en 2022. Un solde de dotation 2021 d'un montant évalué à 96 565 € devrait être encaissé en 2022.

Les participations attendues au titre de l'exercice des différentes politiques communautaires sont évaluées à 2 820 350 € en augmentation de 6,45 % (171 008 €) par rapport au BP 2021.

Pour chacun des services concernés, les participations suivantes sont attendues :

<u>Service déchets</u> : 773 000 €

- Soutiens CITEO - Barème F : 700 000 €
- Soutiens Eco-Folio : 73 000 €

<u>Service culture</u> : 145 000 €

- Participation Département : 50 000 €
- Contrat territoire lecture : 30 000 €
- Participation Etat pour CLEA : 65 000 €

<u>Service cohésion sociale</u> : 165 386 €

- Evaluation CUA- part Etat : 13 833 €
- Action coordination CLSPD – part Etat : 40 000 €
- Ingénierie : 51 220 €
- Diagnostic CTG – part CAF : 7 500 €
- Action emploi formation de proximité – part Etat : 16 500 €
- Evaluation CUA – part Région : 13 833 €
- Action emploi médiation – part Etat : 22 000 €

<u>Service Administration Générale</u> : 344 320 €

- Participation Département postes référents RSA : 229 320 €
- Frais de gestion vente lotissements : 15 000 €
- Redevances ErDF : 100 000 €

<u>Service Développement Economique</u> : 56 100 €

- Participation Etat poste adulte-relais : 40 000 €
- Participation Région appui aux contrats de branche région : 15 000 €
- Participation Département action « Club demandeurs d'emploi » : 1 100 €

<u>Service Habitat</u> : 92 380 €

- Participation ANAH et Etat au suivi-animation PIG 2

<u>Centre de Formation</u> : 1 147 823 €

- ACI – remboursement ETP : 1 000 000 €
- Participation Département divers chantiers : 102 786 €
- Participation contrats aidés : 13 208 €
- Participation SICAEI : 16 850 €
- Participation Département-action « en route vers l'emploi » : 13 208 €

- **<u>Chapitre 75</u> – <u>Autres produits de gestion courante</u> : <u>408 080 €</u>**

Sont notamment comptabilisés à ce chapitre :

- Les produits des différents loyers pour 500 € ;
- La subvention « article 8 » versée par ErDF au titre de la concession pour 70 000 € ;
- La refacturation aux 19 communes concernées de la part « investissement » des cotisations GEPU 2022 payées au SIDEN-SIAN pour 270 580 € ;
- La redevance due par le Syndicat Mixte « La Fibre Numérique 59/62 » au titre du déploiement du réseau THD pour 35 000 € ;
- La participation due par l'Office de Tourisme Intercommunal au titre de la mise à disposition de biens et services pour 12 000 € ;
- Le remboursement de frais d'avocats pour 20 000 € ;

- **<u>Chapitre 77</u> – <u>Produits exceptionnels</u> :** **<u>178 088 €</u>**

Est comptabilisé à ce chapitre le remboursement par le SIDEN-SIAN de la part « intérêts »de l'annuité d'un prêt préalablement imputé sur le budget annexe du service assainissement non transférable au Syndicat (prêt multi-entités).

- **<u>Chapitre 013</u> – <u>Atténuation de charges</u> :** **<u>30 000,00 €</u>**

Sont imputés à ce chapitre les remboursements de salaires versés aux agents en congés de maladie ou accident de travail.

- **<u>Chapitre 78</u> – <u>Reprise sur provisions</u> :** **<u>4 500,00 €</u>**

Ces crédits, qu'il est prévu de reprendre sur la provision constituée pour risques contentieux, seront affectées au règlement des sommes dues au titre des différents contentieux en cours.

- **<u>Chapitre 042</u> – <u>Transferts entre sections</u> :** **<u>72 500,00 €</u>**

Cette somme correspond à la dotation annuelle aux amortissements des subventions encaissées au titre des exercices précédents. Elle est également imputée en dépenses de la section d'investissement.

B : LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. *Les dépenses d'investissement*

Elles totalisent 2 380 406,00 € dont 1 740 153,86 € de dépenses réelles incluant 130 231,49 € de restes à réaliser. Comme vu précédemment, le résultat reporté de l'exercice 2021 correspond à un besoin de financement de 567 752,14 €. Ce besoin de financement est couvert par l'affectation en réserve (compte 1068) d'une partie de l'excédent de fonctionnement reporté.

- **Les opérations financières :** **381 137,37 €**

  Sont prévus :

  - Les échéances de remboursement en capital des prêts en cours pour un montant de 380 100 € ;
  - Le remboursement de l'avance consentie par l'Agence de l'Eau pour le financement des travaux d'aménagement du parking du siège pour 1 037,37 € ;

- **Les dépenses d'équipement :** **1 228 785 €**

Sont prévues, les participations suivantes pour un montant total de 519 450 € :

- La participation due au Syndicat Mixte « La Fibre Numérique 59/62 » au titre du raccordement des habitants au réseau fibre optique pour 50 000 €;

- Le soutien aux bailleurs à la rénovation thermique des logements locatifs dans les cités minières dans le cadre de l'ERBM pour 367 200 €;

- Les participations versées aux bailleurs au titre de la production de logements dans le parc locatif social pour 36 750 € ;

- Une enveloppe de 65 500 € réservée au versement d'aides à l'immobilier à destination des entreprises s'implantant sur le territoire.

Le programme de travaux comprend les opérations suivantes pour un montant total de 367 767 € :

- Les travaux d'électrification à Tilloy-lez-Marchiennes, commune classée « rurale », pour 26 487 € ;
- Les travaux de réparation de plaques sur le tracé de l'extension de la ligne A du TCSP pour 33 474 € ;
- Divers équipements et travaux sur le site de la base de loisirs « Les Argales » pour 18 000 € ;

- Divers travaux sur le patrimoine communautaire pour 62 806 € (mise en conformité électrique, remplacement fenêtres du logement du concierge, aménagement d'un accueil au rez-de-chaussée du siège essentiellement)
- Une étude à réaliser par un AMO sur le projet d'aménagement des berges de la Scarpe pour 10 000 € et la réalisation de trois pontons pour 167 000 € ;
- Une étude de faisabilité et de programmation de la future piscine communautaire à réaliser par un AMO pour 50 000 €.

Le programme d'équipements comprend les principales opérations suivantes pour un montant total de 341 568 € :

- L'achat ou le rachat de véhicules pour les besoins des services pour 86 405 € ;
- L'achat de mobilier, de matériel de festivités, d'outillage et divers équipements pour divers services pour 76 200 € ;
- L'achat de bacs de collecte des déchets pour 102 000 € ;
- L'achat de logiciels et de matériel informatique pour divers services pour 76 963 € ;

- **<u>Les dépenses d'ordre</u> :** **<u>72 500 €</u>**
  Elles sont constituées de la dotation aux amortissements des subventions.

2. *<u>Les recettes d'investissement</u>*

Elles totalisent 2 380 406,00 € dont 1 498 967,00 € de recettes réelles incluant 136 897,83 € de restes à réaliser.

- **<u>Les recettes financières</u> :** **<u>1 062 286,14 €</u>**

  Sont prévus :
  - La part de l'excédent de fonctionnement reporté de 2021 affectée en réserve à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 567 752,14 € ;
  - L'attribution du FCTVA sur les dépenses prévisionnelles éligibles pour 112 050,00 € ;
  - Le remboursement des avances consenties au PLIE du Douaisis en 2007 et 2012 pour 138 230 €;
  - Le remboursement des avances consenties aux entreprises impactées par la crise sanitaire pour 60 654 € ;
  - Le remboursement de l'acompte versé pour la rénovation des logements de la cité Heurteau à Hornaing pour 183 600 €.

- **<u>Les recettes d'équipement</u> :** **<u>299 783,03 €</u>**

  Sont prévus :
  - La subvention attendue du Département (CAS FACÉ) pour le financement des travaux d'électrification à Loffre (phase 2) pour 87 000€ ;

- La participation attendue de la commune de Loffre au titre des travaux d'électrification de la phase 3 en 2021 pour 166 636 € ;
- La participation attendue de la commune de Tilloy-lez-Marchiennes au titre des travaux d'électrification à réaliser en 2022 pour 5 131,03 €.
- Le versement d'une partie de la subvention attendue de la région(PRADET) pour le financement de l'aménagement de pontons sur les berges de Scarpe pour 41 016 € (sur un montant notifié de 75 000 €)

- **<u>Les recettes d'ordre</u> :** **<u>881 439 €</u>**

  Elles sont constituées :

  - De la dotation aux amortissements des immobilisations pour 725 000 € ;
  - Du virement de la section de fonctionnement pour 156 439 €.

A noter qu'aucun recours à l'emprunt n'est prévu au titre de ce budget.

BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITE

Ce budget annexe s'équilibre à 1 156 328,21 € en section de fonctionnement et à 3 410 363,00 € en section d'investissement.

Il a été établi avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021, tels que validés par le comptable, à savoir :

- Un déficit de fonctionnement reporté de 434 605,21 €.
- Un déficit d'investissement reporté de 366 510,81 €.

Dans ce projet de budget primitif 2022, le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2021 est repris à la ligne D002 - déficit de fonctionnement reporté – en section de fonctionnement. Le résultat de la section d'investissement à la clôture de l'exercice de l'exercice 2021 est quant à lui repris à la ligne D001 – solde d'exécution négatif reporté – en section d'investissement.

1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 - Les dépenses

Le niveau des dépenses réelles s'établit à 561 723 €, en baisse de 1,87% (10 690 € en volume) par rapport au BP 2021.

- **Chapitre 011 – Charges à caractère général : 181 650 €**

Les crédits inscrits à ce chapitre sont affectés essentiellement :

- A l'entretien des voies et réseaux des zones d'activités pour 32 250 € (entretien, voiries et fils d'eau, nettoyage bouches d'égouts, déneigement et salage, espaces verts…) ;
- A l'entretien et aux charges de fonctionnement des deux villages d'entreprises pour 27 250€ (eau, électricité, chauffage, maintenance des équipements, entretien des locaux) ;
- A la réalisation d'études pour 34 000 € (étude hub logistique gare de triage pour 28 000€ et étude de sol zone la Renaissance pour 6 000€) ;
- Au paiement des taxes foncières dues aux communes essentiellement pour 46 000 €.

- **Chapitre 012 – Charges de personnel : 320 000 €**

Sont rémunérés sur ce budget annexe, les agents affectés essentiellement à la gestion des zones d'activités et les agents du service technique en charge de l'entretien des espaces verts des zones d'activités soit un effectif de huit agents exerçant leurs fonctions à temps complet.

Ces charges sont évaluées à 320 000€ (idem BP 2021) et tiennent compte de l'effet GVT et de la revalorisation des carrières des agents de catégorie C.

- **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 2 146 €**

Ces charges correspondent essentiellement à la subvention à verser à l'Amicale du Personnel pour les agents rémunérés sur ce budget annexe (2 136 € soit 8 agents x 267 €).

Les crédits prévus à l'article 65888, soit 10,00€, permettront le règlement éventuel de reliquats de centimes de TVA et de centimes de retenues à la source.

- **Chapitre 66 – Charges financières : 57 127 €**

Ces charges correspondent à la part « intérêts » de l'annuité de la dette portée par le budget annexe (intérêts courus non échus déduits).

- **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 800 €**

Est prévu à ce chapitre une enveloppe de crédits de 800 € pour procéder à d'éventuelles annulations de titres de recettes en cours d'exercice.

- **Ligne 042 – Transferts entre sections : 160 000 €**

Seule est prévue une dotation aux amortissements des immobilisations pour 160 000€. Cette dotation, prévue également en recettes de la section d'investissement, participa à l'autofinancement des dépenses d'investissement.

1.2 - Les recettes

Le niveau des recettes réelles s'établit à 1 156 328,21 €, en hausse de 24,28% (225 931,09€ en volume) par rapport au BP 2021. Cette hausse est imputable à celle de la participation d'équilibre du budget principal affecté en grande partie à la couverture du déficit reporté de l'exercice 2021.

- **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 1 156 328,21 €**

Ce chapitre comptabilise :

- Le produit attendu des loyers versés par les entreprises locataires des deux villages d'entreprises évalué à 150 000 € ;
- La participation d'équilibre du budget principal programmée à hauteur de 1 003 183,21€. Ce montant de participation couvre cette année le déficit reporté de l'exercice 2021 d'un montant de 434 605,21€. Ce montant de participation pourra être revu à la baisse en fin d'exercice en fonction des taux d'exécution des dépenses et des recettes ;
- La redevance due par la SAFER pour 3 140 € ;
- Une enveloppe de 5,00 € au titre de l'encaissement éventuel de reliquats de centimes de TVA et de centimes de retenues à la source.

2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 - Les dépenses :

Le niveau des dépenses réelles s'établit à 3 043 852,19 €

- **Les dépenses financières : 373 363 €**

Ces dépenses sont constituées :

- du remboursement, en capital, de l'annuité de la dette imputée sur ce budget annexe pour 313 000 € ;

- du remboursement éventuel des cautions versées par les entreprises locataires des deux Villages d'Entreprises pour 60 363 €.

- **Les dépenses d'équipement : 2 470 489,19 €**

Ces dépenses sont déclinées dans chacune des opérations suivantes :

- Zone d'activités « La Renaissance » (existante et extension) : 2 181 989,19€

Sont prévus :

- Une enveloppe de crédits de 16 000 € pour le financement d'éventuels études de sols et bornage de terrains;
- Une enveloppe de crédits de 31 729€ pour le financement des dépenses nécessaire à l'acquisition du reliquat du secteur 3 (indemnisations diverses, frais SAFER, frais de notaire) ;
- Les travaux de voirie et réseaux divers à réaliser en lien avec l'acquisition du secteur 1 par la société Bils-Deroo pour 2 074 260,19 € ;
- Une enveloppe de crédits de 60 000€ pour travaux de voirie et d'éclairage public à réaliser sur la zone existante.

- Zone d'activités « Barrois » : 220 500€

Sont prévus :

- Le versement d'une participation de 20 000 € à la SEM Territoires 62 pour complément de prix (cession d'un terrain à un prix inférieur au prix d'équilibre de la concession);
- Une enveloppe de travaux de 130 000€ à réaliser au titre de la compensation de zones humides sur un terrain mis à disposition par la commune de Pecquencourt (cession de terrain à la société Distillerie de Gayant) ;
- L'installation d'un système de vidéo protection pour 40 000€ ;
- Une enveloppe de crédits de 30 500€ pour travaux de voirie, d'éclairage public et le remplacement de clôtures (vols et dégradations).

- Zone d'activités « De Sessevalle » : 48 000€

- Une enveloppe de crédits de 33 000€ pour travaux d'éclairage public et remplacement de clôtures (vols et dégradations) ;
- Les travaux de voirie nécessaire à la mise en sens unique de la circulation de la zone pour 15 000€.

- Signalétique des zones d'activités : 10 000 €

- Base de vie : 10 000 €

Cette enveloppe de crédits sera affectée à l'acquisition d'outillage pour l'entretien des espaces verts des zones d'activités.

- **Chapitre 020 – Dépenses imprévues : 200 000 €**

Une enveloppe de crédits de 200 000 € est inscrite pour dépenses imprévues. Elle pourra être utilisée en cours d'exercice via une décision modificative. Son montant n'excède pas le plafond réglementaire de 7,50 % des dépenses réelles inscrites au BP 2022.

2.2 - *Les recettes*

Le niveau des recettes réelles s'établit à un montant exceptionnel de 2 970 363 €.

Elle correspond exclusivement à des recettes financières :

- Une enveloppe de 60 363€ est prévue au titre du versement des cautions dues par les entreprises nouvelles locataires des différentes cellules des deux villages d'entreprises (montant identique en dépenses pour le remboursement de ces mêmes cautions) ;
- Un produit de cessions de terrains de 2 910 000 € est attendu au titre des vente à la clinique vétérinaire de Somain pour 50 000 € (ZA « De Sessevalle ») et à la société Bils-Deroo pour 2 860 000 € (ZA « La Renaissance » pour la totalité du secteur 1.

A noter que le projet de budget primitif 2022 ne prévoit aucun recours à l'emprunt.

BUDGETS ANNEXES DES LOTISSEMENTS

Un budget annexe est présenté pour chacune des cinq opérations en cours.

Les mouvements d'ordre liés à la gestion des stocks de terrains et de travaux ne sont pas explicités dans ce rapport.

Pour certains budgets, la section d'investissement est équilibrée par le versement ou le remboursement partiel d'avances du budget principal. Le remboursement partiel d'avances du budget principal ne sera pas réalisé dans la mesure où les avances ne peuvent être remboursées qu'à la clôture des opérations.

Les résultats de clôture de l'exercice 2021 sont repris par anticipation dans chaque budget annexe sans affectation possible en section d'investissement.

1. **<u>Budget annexe de l'opération « Bruille-lez-Marchiennes – Extension le Village »</u> :**

   Cette opération, lancée en 2012, a été mise en sommeil en 2014 en phase d'acquisitions foncières.

   Le BP 2022 s'équilibre à 352,73 € en section de fonctionnement et à 84 150,60 € en section d'investissement.

- En section de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement reporté de 2021, soit 188,73 €, est repris au R002. Sont prévus en dépenses réelles le paiement de la taxe foncière non-bâtie pour 90,00 € et des frais divers pour 188,73 € (inscription permettant d'équilibrer le budget).
- En section d'investissement, l'excédent d'investissement reporté de 2021, soit 84 076,60 € est repris au R001. Est prévu en dépenses réelles le remboursement partiel de l'avance au budget principal pour 83 986,60 € (inscription permettant d'équilibrer le budget).

2. **<u>Budget annexe de l'opération « Emerchicourt – Chemin d'Azincourt »</u> :**

   Cette opération, lancée en 2004, a été mise en sommeil en phase travaux en 2014 mais surtout en 2019 depuis le retrait d'Emerchicourt du périmètre communautaire.

   Le BP 2021 s'équilibre à 11 373,04 € en section de fonctionnement et à 31 826,06 € en section d'investissement.

- En section de fonctionnement, le déficit de fonctionnement reporté de 2021, soit 3,01 € est repris au D002. Le paiement de la taxe foncière non-bâtie est prévu en dépenses pour 4 900 €. Cette section est équilibrée par l'inscription de 2 € de frais divers.
- En section d'investissement, le déficit d'investissement reporté de 2021, soit 20 458,03 € est repris au D001. Est prévue en recettes réelles une avance du budget principal à hauteur de 25 358,03 € pour équilibrer cette section.

3. **<u>Budget annexe de l'opération « Fenain – Cité du Rond-Point »</u> :**

Cette opération, lancée en 2007, est achevée depuis la vente du dernier lot.

Le BP 2022 s'équilibre à 23 126,10 € en section de fonctionnement et à 79 488,67 € en section d'investissement.

- En section de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement reporté de 2021, soit 18 772,85 € est repris au R002. Est prévue en dépenses réelles une enveloppe de crédits de 20 769,98 € pour frais divers suite à vandalisme et entretien des VRD Cette section est équilibrée par l'inscription de 2,87 € de frais divers.
- En section d'investissement, l'excédent d'investissement reporté de 2021, soit 77 135,42 € est repris au R001. Est prévu en dépenses réelles le remboursement partiel de l'avance du budget principal à hauteur de 75 135,42 € pour équilibrer cette section.

  La rétrocession des espaces verts et des voiries et réseaux de ce lotissement à la commune interviendra sitôt que son Conseil Municipal aura délibéré en ce sens. Cette opération devrait se solder par un excédent de l'ordre de 16 000 €, reversé au budget principal. L'avance de 79 836 € sera également remboursée au budget principal.

4. Budget annexe de l'opération « Monchecourt – Le Village » :

Cette opération, lancée en 2007, est toujours en phase commercialisation. Seul le lot n°10 n'est pas réservé à ce jour.

Le BP 2022 s'équilibre à 425 915,50 € en section de fonctionnement et à 1 113 614,17 € en section d'investissement.

- En section de fonctionnement, le déficit de fonctionnement reporté de 2021, soit -16 227,46 € est repris au D002. Sont prévus en dépenses les frais de gestion versés au budget principal sur la vente de sept lots pour 17 753 €, le règlement des taxes foncières pour 400 € et une enveloppe de travaux divers sur les 7 lots vendus pour 7 995,00 € (bornes, fosses, etc…). La vente de 7 lots est prévue en recettes pour 355 069 €.
- En section d'investissement, l'excédent d'investissement reporté de 2021, soit 730 931,13 € est repris au R001. Est prévu en dépenses réelles le remboursement partiel de l'avance du budget principal à hauteur de 1 059 000,13 € pour équilibrer cette section.

5. Budget annexe de l'opération « Somain/Fenain – Terroir des 2 Villes » :

Cette opération, lancée en 2005, a été mise en sommeil en 2014.

Le BP 2022 s'équilibre à 8 685,89 € en section de fonctionnement et à 19 210,40 € en section d'investissement.

- En section de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement reporté de 2021, soit 0,69 € est repris au R002. Sont prévus en dépenses réelles le règlement des taxes foncières et d'habitation pour 3 600 € et des frais divers pour 500 €.
- En section d'investissement, le déficit d'investissement reporté de 2021, soit -10 525,20 € est repris au D001. Est prévue en recettes réelles une nouvelle avance du budget principal pour équilibrer cette section, à hauteur de 14 625,20 €.